

Examens fédéraux

Nouvelle interprétation des anciennes formes d'évaluation

Par **Barbara Petrini**

Lorsque des examens sont développés et mis en œuvre, c'est toujours la même question qui se pose : comment concevoir un examen de manière à ce que les candidates et les candidats puissent démontrer les capacités acquises pour la vie professionnelle au quotidien ? Le nouvel examen professionnel pour les agent-e-s de détention, récemment mis en place, montre clairement que cet objectif peut être atteint.

Jusqu'à présent, le test de connaissances classique constituait l'élément central des examens des agent-e-s de détention. Toutefois, lors de la révision du règlement et des directives d'examen, les compétences opérationnelles ont été considérées comme ayant davantage d'importance. Kathrin Kohler, responsable du département Secrétariat Examens, déclare : « Les connaissances doivent se refléter dans la mise en pratique et dans les actions des candidates et candidats, et ne doivent pas être évaluées hors contexte ».

Ce changement de paradigme n'apparaît pas à première vue dans la conception des examens. Les futur-e-s agent-e-s doivent réussir un examen écrit, une étude de cas écrite et un examen pratique qui comprend également des épreuves orales. « Le défi pour nos auteur-e-s, toutes régions linguistiques confondues, était de concevoir des tâches d'examen de manière innovante afin qu'elles soient aussi proches que possible de la pratique professionnelle », explique K. Kohler.

Tâches de la vie quotidienne

L'innovation a réussi à baser les tâches des deux examens écrits sur des cas et des circonstances de la vie quotidienne des agent-e-s de détention. Les questions d'examen sont systématiquement adaptées aux cas et visent essentiellement à vérifier le savoir-faire des candidat-e-s. Les quelques questions de connaissance y sont clairement intégrées.

L'examen pratique comporte trois types d'épreuves : un jeu de rôle, une simulation et une analyse vidéo. Une discussion avec les expert-e-s aux examens (EXP) est prévue dans chaque cas. « Les canevas et les instructions pour les formes d'examen susmentionnées reflètent la vie quotidienne des agent-e-s », précise K. Kohler. Elle ajoute que l'EXP peut en outre observer directement ce



↑ Illustration de **Mario Heierle**, 2^e année en classe professionnelle de graphisme à l'École d'Arts Visuels Berne et Bienne

que fait la candidat ou la candidate, c'est-à-dire sa capacité d'agir, et celle-ci fait l'objet d'une réflexion lors de l'entretien qui suit.

Le développement des nouvelles tâches d'examen basées sur les compétences dans la vie professionnelle au quotidien est un vrai défi. Au début, les auteur-e-s se concentraient souvent sur les aspects extraordinaires et les questions de savoir classiques exerçaient encore leur pouvoir d'attraction. Il a fallu du temps et de l'expérience pour mettre l'accent de manière répétée sur la pratique et les actions quotidiennes et pour formuler des questions appropriées. Mais grâce à la volonté de toutes les personnes impliquées, il a été possible de reproduire la vie professionnelle quotidienne des agent-e-s dans les examens.

▪ Barbara Petrini, responsable de projet senior au Centre pour le développement des métiers, IFFP

► www.skjv.ch/fr/formation/examens-federaux/examen-professionnel-federal